



RÈGLEMENT DU PRIX DE LITTÉRATURE DE FLAYOSC 2016



Article 1 :

L'association Plumes z'en liberté organise en partenariat avec la ville de Flayosc le Prix de Littérature de Flayosc 2016. Ce prix, ouvert à tous, est destiné à récompenser une œuvre en langue française, écrite depuis moins de 5 ans au 1^{er} janvier 2016 et non éditée (sauf à compte d'auteur).

Article 2 :

L'œuvre présentée appartiendra à l'une des catégories suivantes :

- **Prix de littérature** (ouvert aux adultes) : roman, conte, essai, conte philosophique, science-fiction, mémoires, recueil de nouvelles (entre 80 et 220 pages).
- **Prix de poésies** (ouvert aux adultes) : ce recueil sera composé de 20 à 30 poèmes.
- **Prix spécial jeunesse**, réservé à tous les jeunes de moins de 18 ans (toutes les formes littéraires sont admises, y compris la BD. Le roman comprendra au minimum 20 pages ; le recueil de nouvelles, au moins 10 pages ; le recueil de poésies, de 10 à 20 poèmes ; quant à la BD, elle sera constituée de 6 à 10 planches environs). Un groupe ou une classe entière pourra participer à ce concours.

Article 3 :

Le texte doit être dactylographié sur papier blanc, au recto des pages uniquement. Celles-ci seront numérotées. L'ouvrage devra être relié et présenté en un seul exemplaire. Cet exemplaire ne sera pas restitué à l'auteur, sauf si celui-ci le demande expressément (joindre, dans ce cas, une enveloppe suffisamment affranchie pour la réexpédition). Une copie numérique **en format pdf ou word** devra être transmise dans le cas des manuscrits non illustrés à l'adresse suivante : stephaniecath@gmail.com. Chaque candidat peut proposer plusieurs manuscrits mais dans des catégories différentes.

Article 4 :

Les manuscrits seront à adresser le plus tôt possible et impérativement avant le 31 mars 2016 à l'adresse suivante :

Prix de littérature de Flayosc
Médiathèque de Flayosc
Place Saint Martin
83780 FLAYOSC

Article 5 :

À son envoi, l'auteur joindra ses coordonnées, courriel et téléphone compris, le titre de l'œuvre et son genre, un bref descriptif de l'ouvrage ainsi que, éventuellement, son curriculum vitae d'auteur. Pour les adultes, **une participation financière de 15 euros est demandée** (chèque à l'ordre de Plumes z'en liberté). Pour les manuscrits supplémentaires du même auteur, une somme de 10 euros par manuscrit est également réclamée.

Article 6 :

Les ouvrages ne remplissant pas les conditions énumérées, seront refusés et retournés.

Article 7 :

Un candidat primé ne peut se présenter à nouveau l'année suivante dans la même catégorie.

Article 8 :

La Médiathèque de Flayosc enregistrera l'ouvrage et le mettra en circulation parmi les membres du Jury.

Article 9 :

Le Jury est composé de 9 membres ; le Président désigné par l'Adjointe à la Culture et 8 membres désignés par le Président. Chacun des membres dispose d'une voix. L'attribution des prix se fait à la majorité des voix.

Dans l'évaluation des ouvrages, il sera tenu compte de la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

Article 10 :

Remise des prix : de nombreux prix en espèces et (ou) en cadeaux littéraires, culturels et de loisir seront attribués :

Premier prix adulte : 300 euros

Deuxième prix adulte : 200 euros

Prix spécial poésies : 200 euros

Premier prix jeunesse : 200 euros

Deuxième prix jeunesse : 150 euros

Le jury se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

Article 11 :

La proclamation des résultats aura lieu le 14 juin 2016 à 18h dans la salle Frédéric Mistral de Flayosc. Un apéritif sera servi à l'issue de la proclamation.

Article 12 :

Les candidat(e)s seront tenus informés par courriel ou à défaut par courrier postal de la proclamation des résultats.

La présidente,
Renée GAUVENET

L'adjointe à la Culture,
Laure Reig